



Envoyé en préfecture le 13/11/2018

Reçu en préfecture le 13 NOV. 2018

Affiché le

ID : 034-213402704-20181113-84_2018SG-DE

DELIBERATION 2018-84

LE HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – M. CLAMOUSE A. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F - Mme MAUREL P. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – Mme BADOUIN E. - M. RIO F. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme OMS ML. procuration à M. MERLIN D. - Mme AURIAC A. procuration à Mme MASANET C. – Mme FABRY V. procuration à M. RIO F.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C.

ABSENTS : Mme SALOMON M-L. – M. CARABASSE P.

Madame Isabelle FASSIO a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Subvention exceptionnelle au département de l'Aude suite aux inondations

Les violentes pluies cévenoles qui se sont abattues sur le département de l'Aude dans la nuit du 14 octobre 2018 ont été d'une rare intensité.

Il est tombé en quelques heures l'équivalent de plusieurs mois de précipitations. Les conséquences sont tragiques sur le plan humain, avec une dizaine de morts et de nombreuses victimes blessées, mais aussi sur le plan matériel avec un bilan très lourd.

La situation de détresse dans laquelle se trouvent les habitants et les communes touchées par ces terribles inondations justifie la mise en place d'un effort spécifique de solidarité à l'échelle de nos territoires.

La ville de Saint Jean de Védas souhaite s'associer aux deuils des familles et prendre part avec solidarité à la reconstruction suite aux dégâts causés.

Je vous propose de bien vouloir exprimer la solidarité du Conseil Municipal de Saint Jean de Védas en votant une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € au département de l'Aude suite aux intempéries du 14 au 15 octobre 2018 ;

- DIT que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2018.

Envoyé en préfecture le 13/11/2018
Reçu en préfecture le 13/11/2018
Affiché le **13 NOV 2018**
ID : 034-213402704-20181113-812018SG-DE

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

